

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 juin 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un,

Le 14 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2021

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : BOIS Sylvain, MEO Marc

Pouvoirs : MEO Marc à DUPONT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021, il est donc approuvé à l'unanimité.

Approbation du plan de financement et demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de sécurisation des entrées du village

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement et de sécurisation des entrées du village. Il rappelle aux conseillers l'étude de faisabilité établie par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, estimant un montant total des travaux à 254 670,00 euros H.T. Il indique que la demande de subvention au Conseil Départemental, pour l'aménagement de l'entrée Ouest du village, autorisée par délibération du 8 février 2021, n'a pu aboutir car l'appel à projets était clos au moment du dépôt de la demande.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour demander l'aide du Conseil Départemental pour le financement de l'opération totale (entrées Ouest et Est) au titre des équipements de proximité 2022.

Le taux d'aide serait de 30 % jusqu'à 100 000 €, et de 15 % au-delà.

Le plan de financement de l'opération se présenterait comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TRAVAUX SECURISATION ENTREES DU VILLAGE			
DEPENSES	€ HT	AUTOFINANCEMENT	€ HT
Coût des travaux entrée Ouest	71 610.00	Autofinancement	201 470.00
Coût des travaux entrée Est	154 275.00	Subvention Département	53 200.00
Maîtrise d'œuvre	28 785.00		
TOTAL	254 670.00	TOTAL	254 670.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre des aides accordées aux Communes au titre des équipements de proximité.
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement et sécurisation des entrées du village tel que présenté.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Avenant prévisionnel financier 2021 à la convention ADS de la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'instruction des autorisations de sol

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé application du droit des sols (ADS). Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les Communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service ADS mutualisé en date du 30 mars 2021.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2021 est de 229 000 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à intervenir entre les Communes membres du service ADS mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la Commune pour l'année 2021 et son échéancier de versement.

En 2020, 45 dossiers d'urbanisme ont été examinés pour notre Commune, par le service ADS (19 certificats d'urbanisme – 17 Déclarations préalables – 6 Permis de construire). Pour l'année 2021 les coûts de traitement des dossiers s'élèveront à 4 425 €. Le détail des versements est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité :

- prend acte du nombre de dossiers de l'année 2020 et du montant de la cotisation de la Commune pour l'année 2021,
- Approuve la répartition proposée comme présentée dans l'annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Bugey Sud.

Décision Modificative n°1 Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les études lancées par le SIEA pour les travaux de modernisation de l'éclairage public en 2017 font l'objet d'un amortissement depuis 2018 (durée 20 ans).

Les écritures d'amortissement doivent être équilibrées en investissement et en fonctionnement, or le compte d'investissement 2804158 « Amortissement des Etudes » a été approvisionné pour 940 euros au lieu de 924 euros (erreur lors de la saisie du budget).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre la délibération modificative de crédit suivante :

 cpte Recettes Investissement 040-2804158 (Amortissement subventions)..... -16 €

 cpte Recettes Investissement 10-10222 (FCTVA) + 16€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, accepte la décision modificative proposée.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du sou des écoles sollicitant la prise en charge du transport de la sortie scolaire au Marais de LAVOURS, prévue pour les 2 classes le 15 juin 2021. Le coût du transport pour cette sortie scolaire s'élève à 165 euros.

Monsieur le Maire rappelle que pour la deuxième année consécutive, le sou des écoles n'a pas pu organiser sa vente de lasagnes, compte tenu du contexte sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 165 € au sou des écoles de BEON.

Monsieur le Maire donne également connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la part de l'Association savoyarde JALMALV (J'usqu'A La Mort Accompagner La Vie). Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- **Course cycliste « AIN BUGHEY VALROMEY TOUR »** : la course passera par BEON le 12 juillet. 4 signaleurs sont souhaités pour assurer la sécurité à 14h00 et entre 15h30 et 15h45. Messieurs Roland VALLA et Carlos ROCHA sont volontaires.
- **Eglise** : L'Evêque de Belley a nommé l'Abbé Thierry BLAUD pour la paroisse de CULOZ et CHAMPAGNE à partir du 1^{er} septembre.

Du matériel de ménage est à prévoir (aspirateur, etc..). Un ménage régulier 1 fois par mois et également ponctuellement avant les cérémonies, pourrait être assuré par l'agent d'entretien de la Commune, en remplacement de Mesdames Marie-Françoise SONZOGNI et Marcelle FORESY, bénévoles.
- **Commune nouvelle** : la prochaine réunion du Comité de Pilotage est prévue le 5 juillet à LAVOURS, pour choisir le bureau d'études qui aura la charge du projet (examen des candidatures suite à appel d'offres).
- **Elections Départementales et Régionales** : les conseillers sont informés de l'organisation du bureau de vote pour les 20 et 27 juin 2021. Le matériel sanitaire a été réceptionné. Isabelle MORLOTTI s'est chargée de l'installation, avec Marc MEO, Céline LE CERF, Danielle CALLET.
- **Aménagement des abords du stade** : la réfection de la main courante est prévue fin juin.

Fin de la séance : 23h30